

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2021

Étaient présents : Jean-Luc VEILLÉ, Christophe BLIN, Bertrand BRÉJUN, Anne-Gaëlle DELRUE, Pierrette DINÉ, Karine FAUCHEUX, Maryline HACQUES, Brigitte LAURENT, Joseph MARÉCHAL, Éric JALLOT Clément MÉHARD, Dominique RONCERAY, Dorothée ROYER, Aurélien THÉBERT, Christine THIKEN.

Était excusé : néant

Secrétaire de séance : Clément MÉCHARD

SERVICE CIVIQUE

a. Présentation des réalisations et projets par Léa Martin

La commune a recruté par le biais de Vitré Communauté un service civique Madame Léa Martin. Sa mission principale la mise en valeur de nos chemins de randonnées et l'extension du chemin des Vignaux en collaboration avec la commune de Saint-Cyr-le-Gravelais.

Léa Martin a présenté son travail à l'ensemble de l'équipe en début de séance.

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance à savoir :

- Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section cadastrale	Décision
07/04/2021	7 rue de St Cyr	AC 109 et 235	renonciation au DPU

- Programme ELI signature de la convention (B.L)

Il a été décidé de signer une convention de partenariat avec la Fédération Sportive et Culturelle de France, dans le cadre du programme ELI (Espaces Loisirs Itinérants).

Date : 26 au 30 juillet

Public concerné : 10 à 16 ans

Groupe de 18 enfants

Coût pour les familles :

Tarifs familles	Semaine 1 enfant	Semaine 2 enfants	Semaine 3 enfants	Tarif journée/enfant
QF < 650	28,30 €	55,00 €	81,90 €	6,60 €
QF de 651 à 1099	31,40 €	61,80 €	91,20 €	8,60 €
QF de 1099 à 1499	33,70 €	65,40 €	95,10 €	10,60 €
QF > 1500	40,45 €	78,90 €	115,35 €	11,60 €
Non allocataire	49,50 €	97,40 €	133,30 €	12,60 €

Type d'animations : sportives et culturelles

Coût de l'opération : 1 000 €

Subvention de Vitré Communauté : 300 € - soit un coût final pour la commune de 700 €

1) POINTS SUR LES PROJETS

a. Restaurant (J.L.V)

Le maire informe que différents rendez-vous ont été réalisés dans le cadre de ce projet. Face aux contraintes techniques, il a été fait appel à un cuisiniste.

Il a été évoqué avec la société DG Construction la solution de sortir les lots cuisine en faisant appel au cuisiniste.

Pompe à chaleur subventionnée à voir puisque nouvelle réglementation 2022 économie d'énergie. Choix de développement durable.

LOT hotte et chambre froide : la question se pose quand le petit marmiton va partir ?

Appel d'offre à lancer rapidement. Étude de sol RE2021 comment fait-on sans pompe à chaleur. La pompe à chaleur doit être mise à l'extérieur. Meilleur rendement à l'extérieur. Voir camouflage possible autour de la pompe à chaleur.

- Devis FONDOUEST validé pour l'étude de sol pour un montant de 3 500 € HT. Semaine du 17 mai
- Avenant du logement 9, bis place de l'église et bail du logement 18, rue de la forêt avec Jean-Claude Davoust

Pour mémoire : Accès au garage du logement 18, rue de la forêt depuis le 1^{er} mai

Libération des garages du logement 9bis, place de l'église au 31/08/21

Libération du logement 9bis place de l'église au 31/10/21

Entrée dans le logement 18, rue de la forêt au 1/11/21

b. Lotissement de la Foucherie (J.L.V) (projection)

Présentation de la nouvelle esquisse du cabinet Legendre reçue ce jour.

On supprime le lot 1 faire redistribution des lots 3 et 2.

Pas question d'avoir des lots en dessous de moins de 400m²

Suppression de la liaison douce en haut du projet du lotissement (entre lot 6 et 9).

c. Plan d'eau

- Retour du rdv avec l'ARS (B.L)

BL informe que le plan d'eau incite à la baignade mais que la sécurité des baigneurs n'est pas assurée.

Solution interdire la baignade - arrêté et balisage

Baignade non surveillée ne nous dédaigne pas des resp.

Cout élevé pour un surveillant 6000 €

Voir pour mutualiser l'emploi du BNSSA

Option pas réaliste avec le risque des cyanobactéries - donc non réalisable

- Projet d'animation autour du plan d'eau (BL et JLV)

Question d'animations ponctuelles sur le plan d'eau
Voir animations 5 000 € HT. 2 pers. présentes ; Anim sur week-end
Voir si entrée payante ?
Asso ucapc ? à intégrer dans le cadre d'animations avec les associations.
Idée est de réunir la commission vie locale pour débattre sur le sujet d'ici la fin du mois.
CMJ partant sur animation été au plan d'eau

Idéal en début d'été car le problème de cyanobactéries.

2) FINANCES (C.T)

a. Décisions modificatives (DCM)

- Budget annexe des Logements sociaux

Il est nécessaire d'ajuster les crédits des dépenses d'investissement. Aucun crédit n'a été voté sur l'opération 10008 ors la prise en charge des frais d'acte notarié pour le terrain route de Saint-Poix d'un montant de 1 340.88 € a été réglé :

Il est proposé les écritures suivantes :

DI 2313 - opération 10003 - Rénovation de logements :
- 1 350 €

DI 2111 - opération 10008 - Logements rue de Saint-Poix : + 1
350 €

Vote à l'unanimité

- Budget annexe des locaux professionnels (projection)

1. Information sur une rectification sur le budget après le vote

2. Subvention d'équilibre **vote à l'unanimité**

Prise en charge du déficit du budget annexe des locaux professionnels par le budget principal à hauteur de 200 000 €. Il est proposé d'autoriser le maire à procéder aux écritures qui en découlent.

3. Une erreur matérielle a été commise dans la saisie du budget. Il est nécessaire de régulariser les écritures. **vote à l'unanimité**

Il est proposé les écritures suivantes :

DI 1641 - opération financière - Emprunts : - 4 000 €

DI 278 - opération financière - Prêt Dr Cogalniceanu : + 4
000 €

- Retour sur le rdv

- La subvention du CD35 (3000 €) devrait être perçue d'ici la fin mai. A réception la commune demandera le remboursement dans l'intégralité soit 4 000 €.

b. Emprunt du complexe sportif (DCM)

Caractéristiques du Crédit - CO7132 **Vote à l'unanimité**

Montant du Crédit :	€ 760 000.00
Date de départ :	14/09/2012
Date d'échéance :	15/12/2031
Amortissement :	Progressif Annuel
Paielement des intérêts :	Trimestriel
Base de calcul des intérêts :	Exact/360
Taux actuel	Euribor 3 mois + 1.15% ,

Il est proposé d'autoriser le maire à engager la négociation avec l'établissement bancaire et à signer un avenant au contrat initial, sur les bases indiquées ci-dessous, avec une date effective du changement des taux fixée au 15/06/2021.

c. **Régies (DCM) Vote à l'unanimité**

Depuis le 3 mai, la gestion des espèces des régies ne peut plus se faire aux guichets de la DRFIP.

Il est demandé à la collectivité d'ouvrir un compte de dépôt de fonds auprès de la banque postale.

Le trésor public demande par conséquent de revoir les régies dans leur globalité.

Régies à clôturer : location de salle (recette encaissée suite à un titre émis par la commune) et camping

Ouverture de régie avec un compte de dépôt de fond : Photocopies et pont bascule

Périodicité des versements au semestre.

Décision ouverture un compte de dépôt de fond pour les services municipaux.

d. **Prestation de balayage (JLV) (DCM)**

La commune du Pertre a pris en charge la totalité du paiement de la prestation de Mars 2021, il convient de solliciter à la commune de Saint Cyr le Gravelais la

1/ Sécurisation en taux fixe - Départ 15/06/2021 :

>>> Vous sécurisez de manière certaine les frais financiers de l'emprunt jusqu'à son terme.

CRD au 15/06/2021 :	346 141.58 €
Date de changement du taux :	15/06/2021
Date d'échéance :	15/12/2031
Paielement des intérêts :	Trimestriel
Base de calcul des intérêts :	Exact/360
Nouveau taux payé *	Taux Fixe 1.21%
Gissler 1-A	

* Cotation effectuée dans les conditions de marché du 05/05/2021 à 10h00. Une mise à jour devrait être faite avant une éventuelle mise en place de l'opération.

quote-part lui revenant et le remboursement de 13% du montant TTC des prestations réalisées, soit 86.23 € :

Coût TTC	Le Pertre à 87%	Saint Cyr à 13 13%
663.30 €	577.07 €	86.23 €

A compter d'avril 2021, la prestation de balayage réalisé par l'ETS PESLIER nettoyage sera facturée à chacune des communes.

Vote à l'unanimité

Le maire évoque la périodicité du passage de la balayeuse. Aurélien Thébert informe que tous les mois c'est bien, la balayeuse permet de nettoyer et d'enlever les mauvaises herbes.

3) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (B.L) (DCM)

Il est proposé de statuer sur les demandes de subventions reçues en Mairie.

Vote à l'unanimité

Maryline H informe d'un échange avec le président du Volley. Eric C. s'interroge sur la reprise de la saison. Animation sur le baby volley - licence peu élevée le volley sait que la prochaine saison va être difficile en sept. Le club prévoit de faire 50% sur le prix des licences à la rentrée.

Eric C. doit formuler la demande d'une subvention supplémentaire en cas de besoin, la commune répondra. La problématique se pose pour l'ensemble des associations. Action commune avec l'ensemble des associations. Pierrette Diné informe qu'à Montjean le club de tennis propose des découvertes sportives. Entraînements reprennent mi-mai jusqu'à fin juin.

Le conseil municipal valide le principe d'être à l'écoute et assure de son soutien financier auprès des associations.

4) URBANISME

a. P.L.U (CT) (projection)

- Retour du rdv avec M. Planté

b. Acquisition terrain (JLV) (projection)

- Dans le cadre de la continuité de l'aménagement du chemin des Vignaux, il a été évoqué la possibilité d'acquérir une bande de terrain appartenant à M. de Legge Dominique.

Un accord d'occupation entre les deux parties sera rédigé en attendant l'acquisition de la bande de terrain.

- Parcelle M. Lochin (projection)

c. Installation classée (CT) (DCM)

Une note de présentation a été transmise lors de la convocation du conseil municipal.

2 abstentions - le reste OK

d. Néotoa (JLV) (DCM) (projection)

Néotoa nous a informé par courrier de leur souhait de mettre en vente 11 logements de leur parc : Rue de Beaulieu (4) et rue du Maine (7).

Il vous est proposé de répondre à Néotoa sur la base d'un accord de principe de mise en vente des 11 logements en indiquant une notion d'obligation de construction.

Vote à l'unanimité

5) BÂTIMENTS (B.B)

a. Camping intervention de l'Ets JAMIER

b. Logement 7, allée Saint-joseph (M. et Mme Poirier)

Devis demandé pour Damien Barrais pour décaisser et le service technique fait la dalle en béton.

c. Salle des associations

6) VOIRIE (B.B)

a. Travaux rue du Chardonneret (DCM)

Il a été évoqué en commission de voirie de valider les travaux de réfection de voirie rue du Chardonneret.

Il est proposé de retenir le devis **Pigeon pour un montant de 29 029.52 € HT.**

Vote à l'unanimité

b. Modernisation de voirie - validation des travaux du programme 2021 (DCM)

Suite au lancement de la consultation (DCM du 05/2021 du 04 mars 2021), il est nécessaire de procéder à l'attribution des marchés de voirie pour les CR de Crocagne, de la Gautrie et des Ruaux.

Estimation totale 2020 du service assistance technique de Vitré Communauté :
56 675,00 € HT

CR La Petite Gautrie : Reprofilage et revêtement en tricouche :	28 495,00 € HT
CR Les Ruaux : Reprofilage et revêtement en tricouche :	13 270,00 € HT
CR Crocagne : Reprofilage et revêtement en tricouche :	14 910,00 € HT

Résultat de la consultation en HT	PIGEON	FTPB
CR La Petite Gautrie : Reprofilage et revêtement en tricouche :	21 936,90 €	21 802,50 €
CR Les Ruaux : Reprofilage et revêtement en tricouche :	10 293,60 €	9 631,60 €
CR Crocagne : Reprofilage et revêtement en tricouche :	11 410,80 €	11 352,80 €
coût total des travaux	43 641,30 €	42 786,90 €

Il est proposé de retenir la proposition de **FTPB pour un montant total de 42 786.90 € HT.**

Un contact a été pris auprès du SYMEVAL pour signaler la conduite usagée (qui passe sous la voirie) sur le CR de la Gautrie. Les conduites des CR crocagne et des Ruaux ne passent pas sous voirie, mais seront étudiées également. Le Symeval procède à une étude et réalisera le changement de conduite du CR de la Gautrie au préalable des travaux de voirie validés.

Vote à l'unanimité

c. PATA (info)

DCM 111/2020 du 15/12 autorisant la signature des pièces du marché sur avis de la commission du groupement de commande 2021/2023 associant les communes d'Argentré du Plessis, Brielles, Domalain, Etreilles, Gennes sur Seiche, Le Pertre, Saint Germain du Pinel, Torcé, et Vergéal.

La commission a décidé de retenir l'offre la moins-disante du groupe **BEAUMONT/SECHE/PIGEON pour un montant global de 129 872.00 € HT.**

LE PERTRE : 17 700 € HT soit 21 240 € TTC. INTERVENTION : semaine 24 (14 au 18 juin)

7) QUESTIONS DIVERSES

a. ÉLECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES 20 et 27 JUIN

- Permanences - découpage géographique - vaccination - tests

b. Indemnités 2020 des élus (Projection)

La circulaire du 18 février 2021 fait état de l'obligation de présenter un état annuel des indemnités perçues par les élus avant l'examen du budget.

c. CMJ (BL)

Challenge écogeste aucun retour des élus jeunes et adultes

Relance auprès des CM et CMJ - Prise de conscience sensibilisation

Voir avec smictom

d. Communication (CT)

e. SIVOM (BL)

Information sur la mise en place du portail aux familles - courant juin

f. Adressage (CT)

Présentation du devis de la poste pour un mtt de 8400 € HT. Sans la formation Avec la formation 9000 € HT

Il est proposé de réaliser ce projet via un groupe de travail au sein de la mairie.

Pas dans l'urgence.

Groupe de travail : Dominique, Christine, Clément, Christophe, appel ext. Du Pertre voir Yoann Hémon

Prochaine réunion à fixer.

AGENDA

08/05 10h00 Découverte du circuit de randonnée (pique-nique à prévoir)

08/05 11h30 Commémoration aux monuments aux morts

10/05 13h30 Rdv Architecte conseil Mme Vallée

11/05 14h00 Réunion PLU avec M. GRIT

11/05 19h00 Commission communication (Joseph absent)

20/05 Passage de la balayeuse

29/05 10h30 CMJ

30/05 Les boucles de la Mayenne

04/06 10h00 Rdv ESPACIL

10/06 Conseil Municipal

Tour de table

Aurélien : problème d'infiltration de la maison de santé. D'où cela en est ?

Voir avec les menuiseries extérieures.

Le maître d'œuvre doit passer et faire le nécessaire. Courrier déclaration pour faire activer la décennale.